

Plan d'Épargne Retraite Populaire

Une épargne déductible de vos revenus imposables et un complément de revenus dès votre départ en retraite

LE PLAN D'ÉPARGNE POPULAIRE RETRAITE (PERP), C'EST QUOI ?

C'est un contrat d'assurance vie qui vous permet de vous constituer une épargne à long terme pour bénéficier d'un complément de revenus garanti à vie payable sous forme de rente viagère, éventuellement réversible, au moment de votre retraite, ou exceptionnellement sous forme de capital dans les conditions et limites prévues par le contrat.

- **Nature** : contrat d'assurance vie souscrit auprès de PREPAR-VIE, entreprise régie par le Code des Assurances, filiale de la BRED
- **Fonctionnement** :
 - Versements libres : 230 € minimum
 - Versements libres prélevés : au minimum 30 €/mois ou 135 €/trimestre ou 270 €/semestre ou 540 €/an.
 - Arbitrages automatiques et trimestriels pour l'option pilotée
 - Pas d'arbitrage possible du Fonds EURO vers les autres supports sur l'option "liberté", arbitrage possible à tout moment entre Unités de Compte et des Unités de Compte vers les Fonds EURO.
 - Rachat : possible uniquement dans certains cas visés à l'article L 132-23 du Code des Assurances.
- **Support d'investissement et gestion financière** :
Trois options de gestion au choix :
 - Une option sécurité qui offre la certitude d'une rentabilité annuelle définitivement garantie.
 - Une option pilotée qui sécurise progressivement vos avoirs sur toute la durée de l'épargne jusqu'à la retraite.
 - Une option liberté qui vous laisse libre de choisir vos investissements parmi une trentaine de supports
- **Niveau de risque** : variable selon l'option choisie
- **Durée minimum conseillée** : obligatoirement jusqu'à la retraite
- **Frais** : Adhésion à l'APERPI PERP (Association pour la Promotion de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance Interprofessionnelle) au 01.01.2014 : 10 €.
 - Frais sur versements : de 5 à 1 % (dont 50 % rétrocédés à la BRED) pour les versements libres - de 3 à 1 % (dont 50 % rétrocédés à la BRED) pour les versements libres prélevés – 0,50 % (dont 50 % rétrocédés à la BRED) pour les versements issus d'Évolutive III Retraite.
 - Frais de gestion annuels : Fonds EURO : 0,80 % l'an (dont 0,45 % rétrocédé à la BRED)- Unités de compte : 0,80 % l'an (dont 0,25 % rétrocédé à la BRED), plus frais sur performance financière
 - Frais sur arbitrages : Option liberté 0,50 % - Option pilotée 0 %.
 - Frais de transfert : 5 % plus le cas échéant, les moins-values des actifs en euros, le cas échéant, pendant 10 ans – 0 % au-delà.
 - Frais sur arrrages de rentes : 2 %.
- **Fiscalité** : Le traitement fiscal dépend de votre situation individuelle. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement. La fiscalité appliquée est celle de l'assurance vie.

"BON À SAVOIR"

Le PERP est intégré dans l'offre évolutive DUETTO Retraite. Avec DUETTO Retraite, vous épargnez pour votre retraite et optimisez vos avantages fiscaux, sans sacrifier vos objectifs à plus court terme, comme la constitution d'une épargne disponible en cas de besoin, la préparation d'un projet ou la protection de vos proches.